

MODULE DE FORMATION – FICHE 2

Le système carte verte et le Règlement Général de 9h30 à 16h30

Le Bureau Central Français propose un module d'information au système de la carte verte.
Il s'adresse à des collaborateurs débutants en matière de gestion des sinistres internationaux.

- Il vise à:
- 1) Replacer le système carte verte dans l'ensemble des régimes qui s'appliquent aux accidents internationaux et à souligner ses spécificités.
 - 2) Rappeler les dispositions importantes du Règlement général du Conseil des bureaux.

PROGRAMME

9h30 - 12h30 : Régimes applicables aux sinistres transfrontaliers

- **Le système carte verte** historique, objectifs, carte verte et Bureaux nationaux, Conseil des Bureaux, champ géographique
- **Les Directives automobiles** focus sur la 4ème Directive
- **Cas pratiques** Règlement général vs 4ème Directive

12h30 - 13h45 : déjeuner libre

13h45 - 16h30 : Règlement Général et environnement juridique

- **Dispositions communes à tous les bureaux**
 - ✓ Les correspondants
 - ✓ Le règlement des sinistres : les principes fondamentaux à respecter
 - ✓ Les procédures judiciaires
- **Spécificités liées aux dispositions optionnelles :**
 - ✓ Cartes vertes : émission, valeur, confirmation de la validité, fausses cartes vertes
 - ✓ Stationnement habituel : enquêtes, confirmations de garantie, fausses plaques
- **Autres éléments intervenant dans le règlement des sinistres internationaux**
 - ✓ Loi applicable
 - ✓ Tribunal compétent
- **Cas pratiques**